

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
27 JUIN 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 Juin 2016 sous la présidence du Maire.
(deux absents, une procuration)

Ordre du Jour :

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU CANTAL

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Cantal arrêté par Monsieur le Préfet le 30 mars 2016 prévoit, en application de la loi NOTRe, la fusion d'Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI) existant et notamment la fusion de la Communauté de Communes Cère & Goul en Carladès avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA). Chaque commune est appelée à se prononcer sur le projet de périmètre. Le conseil municipal s'est prononcé contre à 13 voix et 1 abstention.

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU CANTAL POUR AMENAGEMENT SUR RD ET VOIE COMMUNALE AUTOUR DE POLMINHAC

La commune ayant décidé de réorganiser la circulation dans la traversée du centre-bourg desservi notamment par la RD57, il est retenu le principe de renvoyer le trafic vers la nouvelle voie communale sous la zone urbaine ainsi qu'un raccordement à la RD à l'extérieur de la zone de bâti avec franchissement du ruisseau dit « de Costes ». Pour ce faire, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer une convention pour études d'aménagement avec le département ; à charge du département l'étude concernant la voie communale et à charge de la commune l'étude du franchissement du ruisseau.

Une fois les travaux réalisés, il sera procédé à un échange de voirie entre les deux parties

AVENANT AU MARCHE D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU PONT VIEUX

Il est voté à l'unanimité un avenant au marché de travaux d'aménagement de la rue du Pont Vieux, de la rue de la Forge et allée des Tilleuls. Cet avenant a pour objet la mise en conformité du montant du marché liée à la non réalisation de travaux initialement prévus et à la réalisation de travaux non prévus mais qui se sont avérés nécessaires pour un montant supplémentaire de 18 716,40 €TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre du Fonds Cantal Innovation le département lance un appel à projet pour le développement du wifi public. Le Conseil décide à l'unanimité de répondre à cet appel à projet afin de mettre à disposition du public des points d'accès wifi à la mairie, à l'Agence Postale Communale et à la Salle multi-activités. L'aide du fonds Cantal innovation est calculée sur la base d'un taux de 70% de la dépense HT dans la limite d'un plafond de 4000 € HT. La commune peut également prétendre à une dotation forfaitaire de 800 € du fonds départemental de péréquation postale pour le point wifi installé à l'agence postale.